Image not found or type unknown

Personnes à charge et foyer fiscal

Par **Thierryfrancois**, le **09/05/2014** à **16:32**

Bonjour voir le paragraphe tout en bas pour personne majeur 20 ans hébergé nourit et logé et je subvient à tout le reste habits etc.. (viré de chez ses parents)amie de mon fils
..l'administration me dit que je n'ai droit à aucune déduction ?
Quel interprétation dois-je donné à ce texte (voir lien)

http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/956-personnes-a-charge-et-foyer-fiscal

Personnes à charge et foyer fiscal
Majeurs
Les enfants recueillis au foyer du contribuable peuvent être rattachés à ce foyer fiscal dans les mêmes conditions que ses propres enfants.

Merci infiniment pour la réponse

Par **ElianeTarn**, le **10/07/2014** à **14:38**

bonjour, Aviez-vous demandé le rattachement de cette personne préalablement....

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés